

Saint-Barthélemy,
Le 4 octobre 2017

***Note du CESCE de Saint-Barthélemy
dans le cadre de la Mission d'évaluation des dommages et besoins à Saint-Barthélemy à la
suite du passage de l'ouragan IRMA***

Si tout juste un mois après le passage de l'Ouragan IRMA sur l'île de Saint-Barthélemy, il est encore un peu tôt pour chiffrer précisément les dommages et évaluer les conséquences, il n'en demeure pas moins que quelques enseignements peuvent être, d'ores et déjà, tirés.

Le CESCE de Saint-Barthélemy est convaincu que grâce au courage et à la ténacité, l'île saura se reconstruire et accorde toute sa confiance à la Collectivité de Saint-Barthélemy dans la mise en place d'un plan de reconstruction pour tous les domaines qui relèvent de sa compétence en vertu de la Loi Organique de 2007. Le CESCE de Saint-Barthélemy, quant à lui, continuera d'œuvrer dans sa mission consultative auprès du Conseil Territorial.

En ce qui concerne la mission d'évaluation diligentée par l'Etat concernant les dommages et les besoins engendrés par cette catastrophe naturelle, le CESCE s'en félicite et propose les éléments suivants :

En premier lieu, l'exonération, pour cette année, de la Dotation Globale de Compensation négative.

En second lieu, le CESCE distingue les pistes suivantes :

Tout d'abord, en matière de Santé, le passage de l'ouragan dévastateur a mis en exergue plusieurs carences. Nous pensons qu'il serait important que l'Etat pallie certains dysfonctionnements :

- ✓ En sécurisant les moyens de communication entre les différents services d'intervention d'urgence. En l'espèce, le défaut de communication a paralysé la répartition de la communication et a compliqué la gestion de crise immédiate par ces services.
- ✓ En renforçant la capacité en termes d'évacuation sanitaire par la mise en place d'une organisation régionale et coordonnée de celle-ci. En effet, le CESCE rappelle que lors de phénomènes climatiques de ce type, les îles du Nord sont toutes deux touchées. Il faut pouvoir, dans ces cas, se reposer sur une organisation élargie et donc sur une organisation régionale.
- ✓ En renforçant la capacité de secours extra-hospitaliers et en améliorant la capacité de prise en charge de l'hôpital de Saint-Barthélemy en cas d'événement impliquant un nombre important de victimes (décès ou blessés graves). Si Irma n'a fait aucune victime sérieuse sur l'île, le CESCE estime que c'est une grande chance car la capacité de l'hôpital n'aurait en aucun cas permis de gérer la prise en charge de nombreuses victimes.

- ✓ En développant la gestion à postériori des questions de Santé Publique. Le CESCE déplore que, 3 semaines après Irma, le système de santé fonctionnait toujours dans des conditions fortement dégradées. Ainsi, le centre d'imagerie n'était pas remis en fonctionnement à l'instar du laboratoire de biologie sans oublier qu'à ce jour, la pharmacie à usage interne de l'hôpital est en limite de stock et le manque de personnel soignant indiscutable.
- ✓ En favorisant la coordination entre les services médicaux répartis sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy pour une meilleure surveillance épidémiologique post crise. Mais aussi en répartissant mieux les compétences entre les deux sites qui doivent, en période de crise, pouvoir prendre chacun leurs propres décisions.

Ensuite, le CESCE considère que la situation exige que l'Etat use de ce contexte de crise pour renforcer ses contrôles en matière de logement dans le cadre de la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs.

Dans le domaine de la sécurité, les programmes de reconstruction vont provoquer une nette augmentation de flux migratoires. En cela, le CESCE souligne le besoin éventuel de renfort dans le domaine du contrôle aux frontières.

Enfin, pour ce qui concerne les règles de construction il paraît indispensable que l'Etat reconsidère les seuils de sécurité admis jusqu'à présent.

Pour conclure, le CESCE se permettra de déborder du cadre spécifique de la mission pour rappeler à l'Etat que la Collectivité de Saint-Barthélemy participe à **l'Appel à Manifestation d'Intérêt** lancé par la caisse de dépôts et consignations et dénommé «Territoires d'innovation de Grande Ambition». Eu égard aux circonstances exceptionnelles, Saint-Barthélemy a pu bénéficier d'un report de date jusqu'au 1er novembre, qui néanmoins risque de ne pas suffire. A l'initiative de deux études l'une sur la transition énergétique, l'autre sur la mobilité, le CESCE a toujours montré son intérêt en faveur de solutions innovantes pour le développement pérenne de l'île et sollicite la bienveillance de l'Etat pour que Saint-Barthélemy puisse être sélectionnée pour la première phase «AMI 2017».